



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2912

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : PMI'e 2016-2020 - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu, Jonage et Pusignan (AIRM) pour son programme d'actions insertion/entreprises/emploi - Année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

Conseil du 9 juillet 2018
Délibération n° 2018-2912

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **PMI'e 2016-2020 - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu, Jonage et Pusignan (AIRM) pour son programme d'actions insertion/entreprises/emploi - Année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020. Il se décline au travers de 3 orientations qui se donnent pour ambition de :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises (orientation 1),
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires (orientation 2),
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire (orientation 3).

L'orientation 1 du PMI'e prévoit, notamment, de "mettre en réseau les professionnels de l'insertion et les acteurs du développement économique". Son objectif n° 4 est ainsi de s'appuyer sur les acteurs pouvant mobiliser les entreprises sur les questions de l'emploi et, plus particulièrement, de l'insertion.

II - Objectifs

C'est pour répondre à cet objectif que l'Association des industriels de la région de Meyzieu, Jonage et Pusignan (AIRM) propose un programme d'actions répondant à cet objectif et sollicite le soutien financier de la Métropole.

L'AIRM est une association d'entreprises qui compte 204 adhérents et a intégré 19 nouveaux arrivants en 2016. L'ensemble de ses adhérents représentent 12 000 emplois. La moitié de ces entreprises regroupe moins de 15 salariés.

L'AIRM a, notamment, pour objet :

- de favoriser l'information et la communication des entreprises adhérentes et de leur personnel,
- d'étudier les problèmes communs aux entreprises membres de l'association, rechercher toute solution adaptée à ces problèmes qui puisse être mise en œuvre et, éventuellement, mettre en œuvre ces moyens,
- d'être l'interlocuteur privilégié des membres de l'association vis-à-vis des collectivités locales et autres organismes publics ou parapublics,
- de permettre le développement et l'implantation de nouvelles entreprises à Meyzieu, Jonage, Pusignan et, plus généralement, aux environs de Meyzieu.

III - Programme d'actions 2018 proposé par l'AIRM et plan de financement prévisionnel

Les industriels adhérents de l'AIRM ont des difficultés pour recruter sur le bassin d'emploi local, en dépit d'un nombre important de demandeurs d'emploi sur le même bassin.

Pour faire face à cet enjeu, la Métropole, la Ville de Meyzieu et Pôle emploi souhaitent coordonner leurs actions et soutenir les actions de l'AIRM dans l'objectif de favoriser l'emploi des publics en insertion et, notamment, des bénéficiaires du RSA, au sein des entreprises du territoire.

L'AIRM propose de mobiliser ses entreprises adhérentes dans le cadre d'actions telles que des jobdatings sur les métiers les plus en tension, des déjeuners thématiques de lancement du programme, la participation des professionnels de l'emploi des partenaires au club RH de l'AIRM, et des actions de communication par, notamment, l'utilisation des lettres d'information de l'AIRM comme support ainsi que l'envoi de mailings et de courriers postaux spécifiques.

Le chargé de liaison entreprise emploi (CLEE) du territoire et le chargé de relation entreprises de la Ville de Meyzieu seront amenés à être mobilisés dans le cadre de ces actions. Par ailleurs, Pôle emploi s'inscrit dans ce dispositif en mobilisant des ressources humaines dédiées au sein de l'association. Afin de rapprocher l'offre et la demande d'emplois, Pôle emploi propose l'intervention d'un conseiller relation entreprises identifié présent pendant 2 jours par semaine à l'AIRM. Le temps de présence pourra évoluer en fonction du projet et de la mobilisation des acteurs économiques.

Les partenaires pourront s'appuyer sur les fichiers de l'association ainsi que les applications dédiées à l'emploi ("jobboard" et "cvthèque"). Ils concourent prioritairement à donner aux demandeurs d'emploi l'accès à un emploi.

Le budget prévisionnel de ce programme s'élève à 32 310 € et se décompose comme suit :

Budget prévisionnel 2018			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	21 600	autres produits - cotisations	12 310
services extérieurs	9 210	Métropole de Lyon	10 000
dépenses de communication	1 500	Ville de Meyzieu	10 000
Total	32 310	Total	32 310

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'AIRM dans le cadre de son programme d'activités dédié à la liaison insertion-entreprises-emploi pour l'année 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'AIRM dans le cadre de son programme d'actions 2018 dédié à la liaison insertion-entreprises-emploi,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon, la Ville de Meyzieu, Pôle emploi et l'AIRM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5133.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.